



ESCALES OCCITANIE

Études, Statistiques, Clés d'Analyse Locale Économique et Sociale

L'accès à la formation des demandeurs d'emploi en Occitanie de 2017 à 2021

L'Occitanie se démarque par un taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi élevé. Entre 2017 et 2021, hors épisode de crise sanitaire, ce taux est resté stable autour de 11%, niveau constamment supérieur à la moyenne métropolitaine mais l'écart s'est réduit en raison du rattrapage de certaines régions. En intégrant la montée en puissance du compte personnel de formation, le taux d'accès à la formation atteint 15% en 2021, en forte hausse. Depuis 2020, les femmes accèdent davantage à la formation que les hommes, une inversion de courbe observée pendant la crise sanitaire mais qui semble perdurer. Les personnes peu qualifiées sont toujours proportionnellement moins nombreuses à accéder à la formation que les titulaires d'un baccalauréat.

La formation professionnelle permet d'acquérir des compétences facilitant l'insertion sur le marché du travail, le maintien dans l'emploi ou la reconversion professionnelle. L'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi fait ainsi l'objet d'une attention particulière des pouvoirs publics. C'est dans ce cadre qu'ont été lancés le plan « 500 000 formations » en 2016 puis en 2018 le Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce dernier avait pour objectif de former un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et un million de jeunes supplémentaires sur la période 2018-2022 au niveau national.

Depuis 2017, un nombre élevé d'entrées en formation en Occitanie

L'Occitanie se caractérise par un investissement important dans la formation des personnes en recherche d'emploi. Avant 2017, le plan « 500 000 formations » a particulièrement contribué à la hausse des entrées (+ 47% entre 2015 et 2016). Entre 2017 et 2020, 90 000 formations ont été suivies chaque année par les stagiaires de la région (→ **figure 1**), ce qui représente près de 12 % des entrées de France métropolitaine en 2018.

Figure 1 – Nombre d'entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle en Occitanie par commanditaire

	Entrées en formation	Conseil Régional	Pôle Emploi*	Autres** (dont CPF autonome)
2017	90 100	47 500	34 900	7 700
2018	88 700	48 000	35 000	5 700
2019	90 500	41 500	44 300	4 700
2020	90 700	36 900	27 100	26 700
2021	128 100	42 300	36 300	49 500
2022	117 600	33 400	38 800	45 400

Lecture : 128 100 stagiaires sont entrés en formation en 2021. Parmi eux, 42 300 ont suivi une formation commandée par la région.

Champ : Ensemble des formations bénéficiant aux stagiaires de la formation professionnelle au lieu de résidence du stagiaire classées par commanditaire.

* y compris POEC et formations déléguées par la région. ** CPF autonome, Etat, autres collectivités, AGEFIPH

Source : Base Brest provisoire, Dares. Traitements Dreets Occitanie.



Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC), déclinaison régionale du PIC, a été signé en mars 2019 entre l'État et le Conseil Régional d'Occitanie. Il a mis l'accent sur l'accès à la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi et sur la modernisation des contenus : amélioration du ciblage des publics, adéquation de l'offre aux besoins économiques du territoire, innovation et développement de la formation à distance (FOAD) notamment.

En Occitanie, les entrées en formation ont toutefois stagné jusqu'à fin 2020 avant de connaître une hausse importante en 2021 : 128 000 entrées soit une hausse de 41,1% par rapport à l'année précédente, notamment grâce à la mobilisation du CPF par les demandeurs d'emploi et au déploiement du PIC. A titre de comparaison, le nombre d'entrées en France métropolitaine a connu une première hausse progressive entre 2018 et 2020 (+18,4%) avant la forte accélération de 2021 (+44,7%). En 2022, les entrées restent soutenues par la mobilisation du CPF (117 600 entrées en Occitanie).

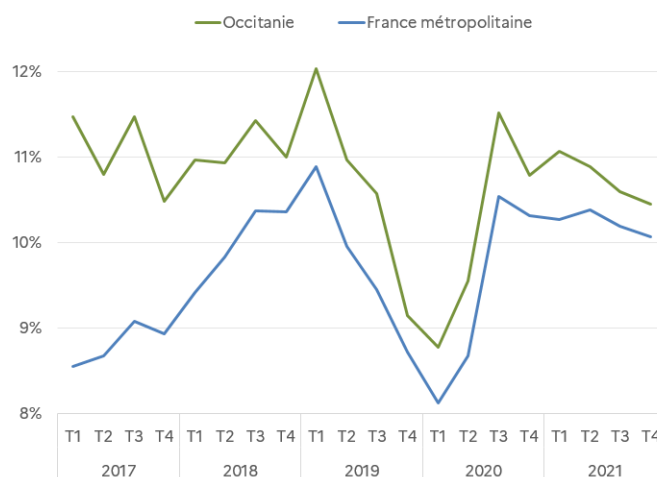
Un taux d'accès à la formation en Occitanie désormais proche de la moyenne nationale

Les taux d'accès à la formation sont évalués par cohorte. Une cohorte regroupe les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi au cours d'un trimestre d'une année donnée. Le taux d'accès à la formation représente la part des demandeurs d'emploi de cette cohorte ayant bénéficié d'au moins une formation dans les 12 mois qui suivent leur inscription. Afin de faciliter l'analyse comparative de l'accès à la formation avec les années antérieures et sauf mention contraire, les taux d'accès sont présentés hors CPF autonome.

En Occitanie, avant l'épisode de crise sanitaire, le taux d'accès de chaque cohorte est resté stable pour les entrants au chômage entre 2017 et début 2019. En moyenne, un demandeur d'emploi sur neuf avait accès à une formation dans les 12 mois suivant son inscription au chômage. Ce taux d'accès était comparable à celui de la Bretagne ou celui du Centre-Val-de-Loire. Si l'accès à la formation en Occitanie est resté supérieur au taux national sur l'ensemble de cette période, l'écart s'est toutefois réduit. Début 2019, le taux occitan s'établit autour de 12% alors que le taux national s'est nette-

ment amélioré pour passer de 8,5% à 11% (→ figure 2).

Figure 2 – Taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi selon le trimestre d'inscription à Pôle Emploi (hors CPF autonome)



Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des demandeurs d'emploi inscrits au 1er trimestre 2019 en Occitanie est de 12,0% (hors CPF autonome).

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2021 en Occitanie et en France métropolitaine.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreet Occitanie.

L'accès aux formations certifiantes moins affecté lors de la crise sanitaire

Début 2020, les différentes mesures de restrictions sanitaires ont eu un impact important sur l'accès à la formation. Les taux d'accès des cohortes de 2019 et 2020 ont ainsi chuté (de plus de 3 points pour les cohortes de début 2020) avant de revenir à leurs niveaux d'avant-crise en 2021, puis de diminuer au cours de cette année. La région a toutefois maintenu un taux d'accès supérieur au taux national pendant toute la crise.

La baisse observée pendant la crise sanitaire est moins marquée pour les formations certifiantes. Pour les cohortes de 2017 à 2019, ce taux d'accès reste légèrement supérieur à 2% en Occitanie. Il atteint voire dépasse 3% pour les cohortes de fin 2020 et 2021.

Contrairement à l'ensemble des formations, le taux d'accès aux formations certifiantes est plus bas en Occitanie qu'au niveau national et l'écart tend à augmenter depuis 2017 (→ figure 3).

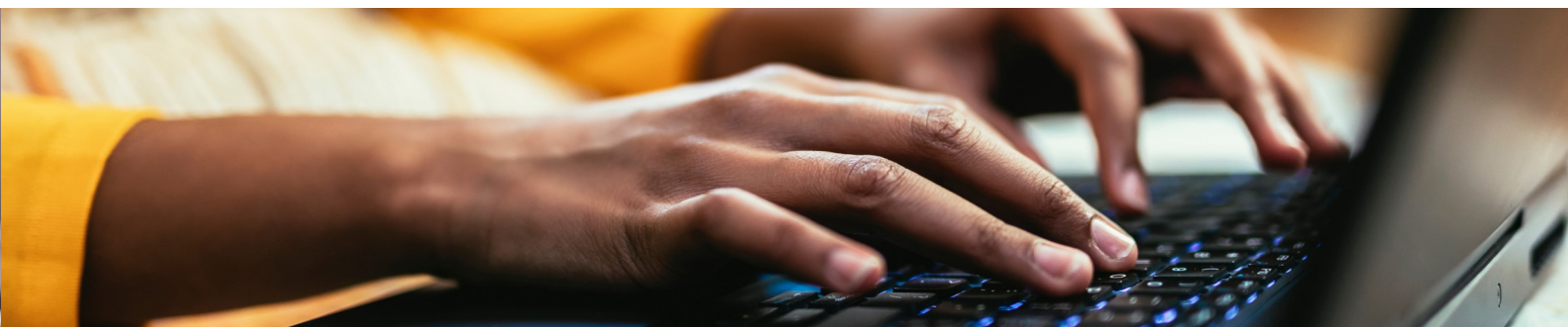
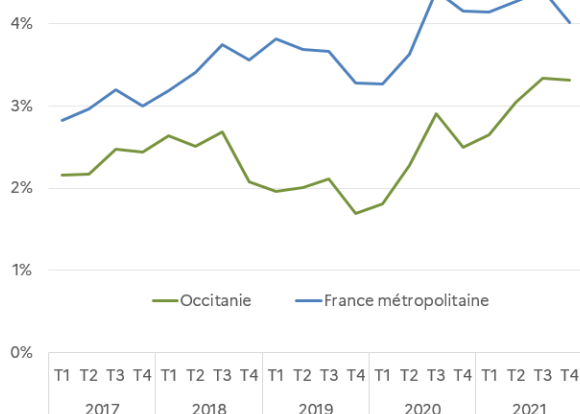


Figure 3 – Taux d'accès aux formations certifiantes des demandeurs d'emploi selon le trimestre d'inscription (hors CPF autonome)



Lecture : Le taux d'accès à la formation certifiante à 12 mois des demandeurs d'emploi inscrits au 1er trimestre 2019 en Occitanie est de 2,0% (hors CPF autonome).

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2021 en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreets Occitanie.

Les jeunes accèdent davantage à la formation que leurs aînés.

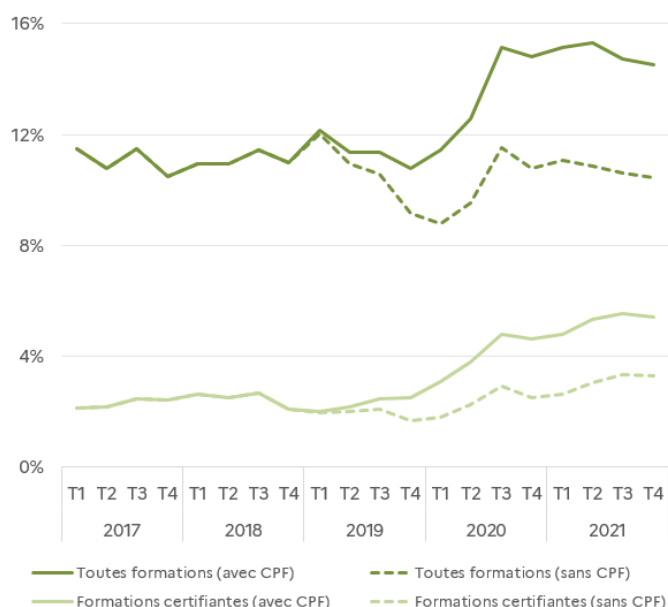
Parmi les caractéristiques des demandeurs d'emploi étudiées, l'âge apparaît comme le facteur socio-économique le plus discriminant à l'entrée en formation (→ figure 5). Entre 2017 et 2021, les jeunes de moins de 26 ans forment la tranche d'âge ayant le taux d'accès à la formation le plus élevé. En 2021, il est de 13,0% contre 10,7% tous âges confondus. Ce meilleur taux d'accès des jeunes à la formation ne s'applique cependant pas aux formations certifiantes dont le taux d'accès est très proche de la moyenne. A l'opposé, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans enregistrent le plus faible taux d'accès à la formation (6,7% en 2021). Cela se vérifie sur l'ensemble de la période étudiée et également pour les formations certifiantes.

Le Compte Personnel de Formation fortement mobilisé par les demandeurs d'emploi

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le CPF est monétisé, permettant aux personnes peu qualifiées de bénéficier d'un montant maximum de 8 000 euros pour financer une formation. Le CPF est désormais mobilisable directement sur « Mon Compte Formation », ce qui facilite l'inscription sans intermédiaire (CPF « autonome »). Depuis juillet 2020, le CPF peut en outre être abondé par des financements extérieurs de divers organismes tels que Pôle Emploi, les entreprises, les conseils régionaux et l'État (CPF « abondé »). Ces changements ont été particulièrement bénéfiques pour les demandeurs d'emploi qui représentent 36% des bénéficiaires du CPF en 2020, soit une augmentation de 4 points par rapport à l'année précédente.

En incluant les formations financées par le CPF autonome (→ figure 4), la région Occitanie a connu, comme le reste du territoire, une hausse importante du taux d'accès à la formation en 2020, avant de se stabiliser en 2021 à un niveau élevé autour de 15%. Ainsi, le CPF a fortement contribué au maintien du volume de formations durant la crise sanitaire, et à le faire progresser à la fin de cette période.

Figure 4 – Taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi avec et sans CPF autonome en Occitanie



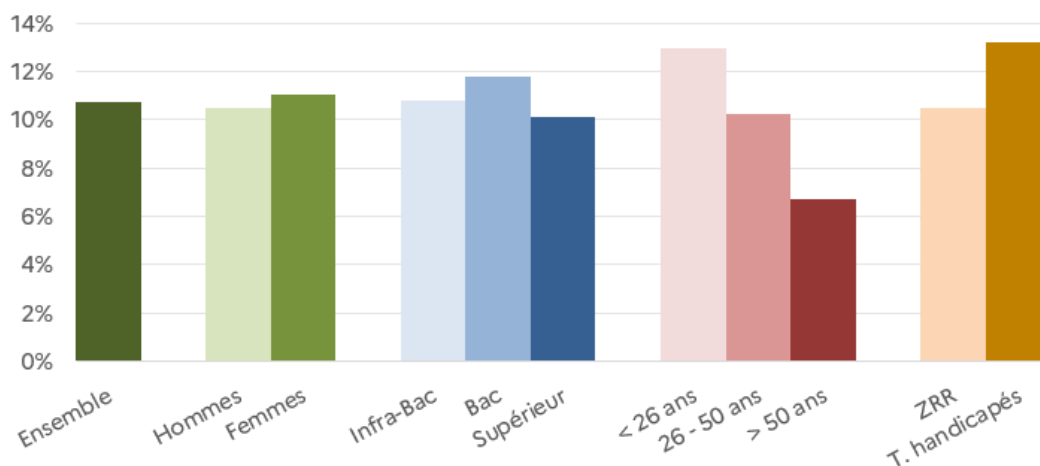
Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des demandeurs d'emploi inscrits au 3^{ème} trimestre 2020 est de 15,1% en Occitanie en prenant en compte le CPF autonome.

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2021 en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreets Occitanie.



Figure 5 – Taux d'accès à la formation par catégorie de demandeurs d'emploi en 2021 (hors CPF autonome)



Note : ZRR = zone de revitalisation rurale.

Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des jeunes demandeurs d'emploi est de 13,0% en Occitanie (hors CPF autonome).

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en 2021 en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreets Occitanie.

Si les jeunes ont davantage subi les effets de la crise sanitaire avec une plus forte baisse de leur taux d'accès à la formation, toutes les tranches d'âge retrouvent un taux d'accès proche de l'avant-crise en 2021.

Le taux d'accès à la formation professionnelle varie également selon le niveau de formation initiale. En effet, pour les entrants au chômage entre 2017 et 2021, le taux d'accès est meilleur pour les personnes ayant un niveau de formation intermédiaire (équivalent au baccalauréat). Ce taux est de 11,8% en 2021 contre 10,7% en moyenne. Viennent ensuite les peu diplômés (10,8%) et les diplômés de l'enseignement supérieur (10,1%).

La crise sanitaire a impacté plus fortement les peu diplômés. Avant les premières mesures de confinement, le taux d'accès à la formation de ce public est resté relativement stable. Malgré la mise en place du PIC, ce taux a davantage chuté au cours de la crise (-1,3 point entre 2018 et 2020) que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi (-0,9 point). En 2021, les taux d'accès remontent mais restent inférieurs à leur niveau d'avant-crise (-0,4 point en moyenne).

Par ailleurs, concernant les formations certifiantes uniquement, les peu diplômés enregistrent désormais le

plus faible taux d'accès et l'écart s'est nettement accentué à l'arrivée de la pandémie.

A l'inverse, les diplômés du supérieur enregistrent une progression de l'accès à la formation entre 2017 et 2019. Le covid-19 n'a que peu modifié cette tendance, le taux d'accès en 2021 étant identique à celui de 2019. De plus, leur taux d'accès aux formations certifiantes a continué de progresser malgré la crise sanitaire. Le développement rapide d'une offre de formation à distance lors des périodes de confinement a pu favoriser le maintien de ces dernières, et plus particulièrement celles suivies par les plus diplômés.

Depuis 2020, les femmes accèdent davantage à la formation que les hommes

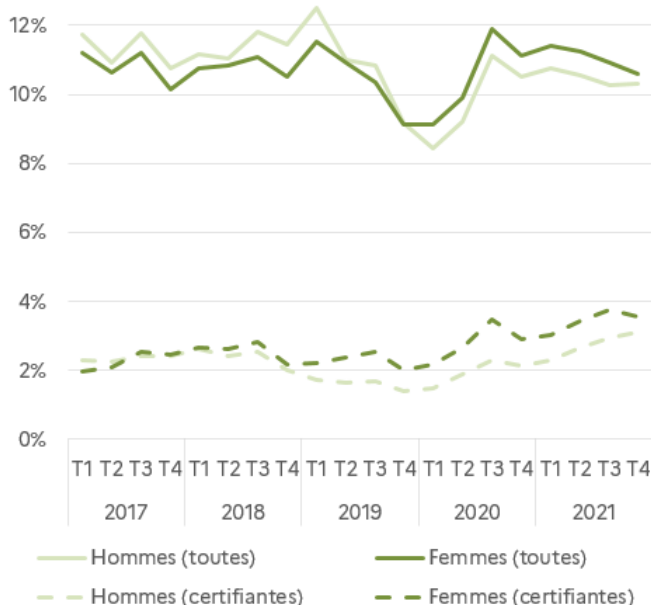
Contrairement à l'âge et au niveau de formation des demandeurs d'emploi, le sexe n'apparaît pas comme un facteur particulièrement discriminant, les taux d'accès des hommes et des femmes étant relativement proches entre 2017 et 2021. Avant l'arrivée du covid-19, les hommes (11,3% en 2017) étaient toutefois légèrement favorisés par rapport aux femmes (10,8%).

Ce constat s'est inversé à l'occasion de la crise et cette tendance semble s'inscrire dans le temps (→ figure 6).



En 2021, le taux d'accès des hommes est ainsi de 10,5% soit une diminution de 0,9 point en 3 ans. Pour les femmes, le taux s'établit à 11,0% (+0,2 point). Cela se vérifie également pour les formations certifiantes : le taux d'accès des femmes à ces formations dépasse celui des hommes depuis 2017, et l'écart s'est accentué avec la crise sanitaire. Le même phénomène est observé au niveau national.

Figure 6 – Taux d'accès à la formation et à la formation certifiante par sexe (hors CPF autonome)



Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des femmes inscrites au 4^{ème} trimestre 2021 est de 10,6% en Occitanie (hors CPF autonome).

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits entre le 1^{er} trimestre 2017 et le 4^{ème} trimestre 2021 en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreets Occitanie.

Selon le 3^{ème} rapport du comité scientifique d'évaluation du PIC, ce retournement peut s'expliquer, au moins en partie, par le développement des formations à distance. La progression de ce mode de formation a pu faciliter l'accès de certains publics, notamment les femmes. Les experts de ce comité relèvent par exemple que 75% des bénéficiaires du marché 100% FOAD¹ (formation ouverte et à distance) sont des femmes début 2022, alors qu'elles ne représentent que la moitié des bénéficiaires de formations « classiques ».

La formation à distance s'est très fortement développée dès 2020 en raison des multiples restrictions liées à la crise sanitaire. Ainsi près d'un entrant en formation sur deux en 2020 a suivi au moins une partie de sa formation en distanciel (contre moins d'un sur dix avant-crise) [Enquête post-formation, Dares].

De plus, il existe une forte corrélation entre les types de formation les plus suivis par les femmes et ceux ayant été le plus souvent dispensés dans un mode distanciel. Ainsi en 2020, les formations de services aux personnes ou d'information/communication ont été parmi les plus dispensées à distance. Or, près de 7 stagiaires sur 10 qui suivent ces formations sont des femmes. Dans le même temps, les formations les moins suivies en distanciel, à savoir celles sur la fonction production et la production mécanique, ont été suivies presque exclusivement par des hommes (9 stagiaires sur 10).

En 2021, les femmes accèdent davantage à la formation que les hommes, quelle que soit leur situation familiale (→ figure 7). Ce n'était pas le cas en 2017, les femmes en couple (avec ou sans enfants) enregistraient alors un moins bon taux d'accès que leurs homologues masculins. Le développement d'une offre de formation à distance a donc probablement davantage bénéficié à ces dernières, l'accès des femmes seules ayant très peu évolué sur la période.

Par ailleurs, les hommes seuls avec enfant se démarquent par un taux d'accès nettement inférieur aux autres hommes (8,4% contre 10,5% pour l'ensemble des hommes).

Un accès à la formation plus important pour certains publics prioritaires

Outre les jeunes sans qualification, un des principaux objectifs du Plan d'investissement dans les compétences était de développer l'accès à la formation des publics les plus éloignés de l'emploi. Cela inclut notamment les travailleurs handicapés.

¹ Le marché 100% FOAD est un dispositif mis en place par Pôle Emploi en 2020 visant à développer les formations à distance.

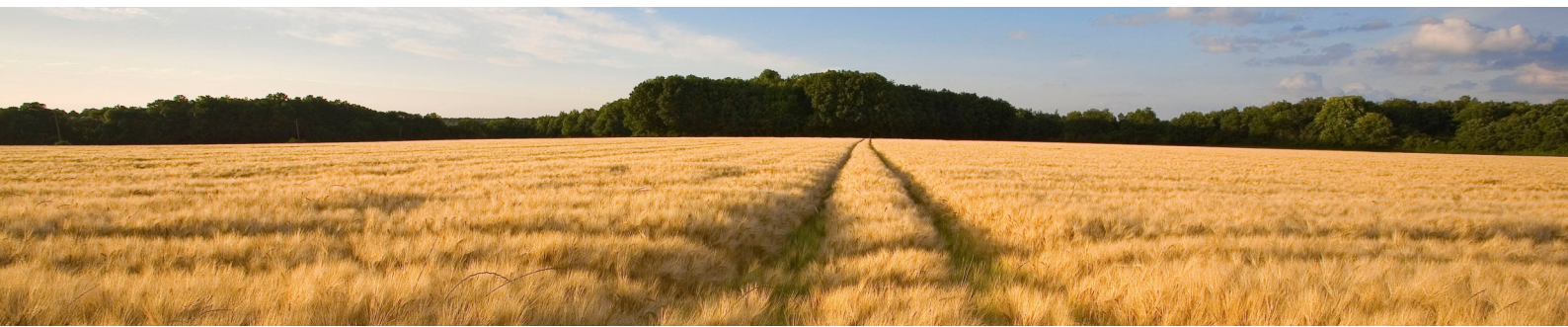
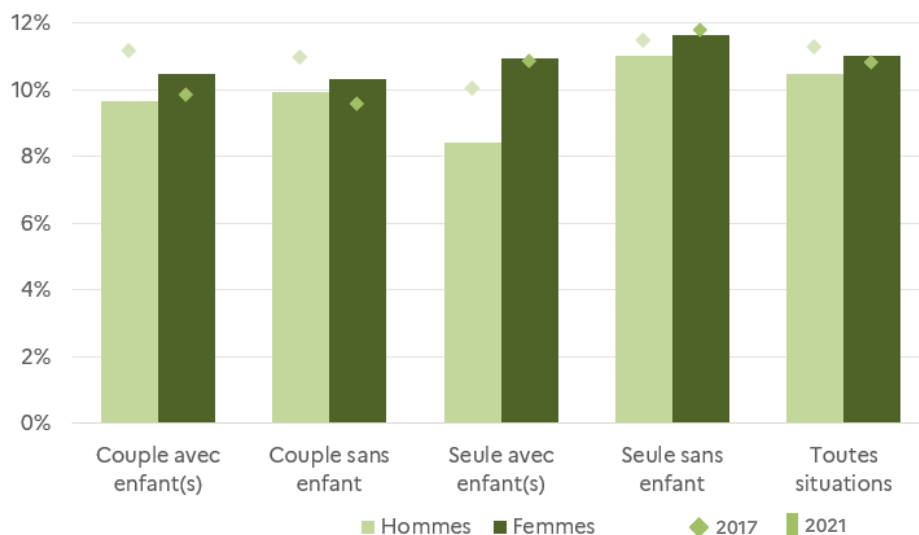


Figure 7 – Taux d'accès à la formation par sexe et situation familiale en 2021 (hors CPF autonome)



Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des femmes en couple avec enfant(s) est de 10,5% en Occitanie (hors CPF autonome) en 2021. Il était de 9,8% en 2017.

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en 2021 (et 2017) en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Dreets Occitanie.

Entre 2017 et 2021, le taux d'accès à la formation des travailleurs handicapés reste constamment au-dessus de la moyenne des demandeurs d'emploi. Il est ainsi de 13,2% en 2021 contre 10,7% en moyenne (→ figure 5). La crise sanitaire ne semble pas avoir davantage impacté ce public en comparaison des autres demandeurs d'emploi.

Autre public prioritaire, les habitants de zones de revitalisation rurale enregistrent un taux d'accès à la formation proche de la moyenne (10,5% en 2021) (→ figure 5).

Quelques disparités infra-régionales

Composée de 13 départements aux réalités démographiques et économiques très différentes, l'Occitanie connaît des disparités infra-régionales d'accès à la formation marquées. Ainsi en 2021, le taux d'accès à la formation à 12 mois varie de 9,7% dans le Lot à 12,6% dans le Tarn (→ figure 8). Il est cependant difficile de relier ces taux aux caractéristiques socio-économiques des départements. Ainsi le Gers et la Haute-Garonne ont des taux d'accès bas malgré leurs caractéristiques opposées, le premier étant rural et le second très urba-

nisé. En outre, l'Aveyron et les Pyrénées-Orientales enregistrent des taux d'accès élevés alors que l'Aveyron bénéficie d'un des taux de chômage les plus bas de France et que les Pyrénées-Orientales ont le taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine.

Entre 2017 et 2021, l'accès à la formation a diminué dans la plupart des départements de la région à l'exception des Pyrénées-Orientales (+1,2 point), du Tarn (+0,2 point) et de la Haute-Garonne (stable) (→ figure 9). Les plus fortes baisses sont enregistrées dans l'Ouest de la région, en particulier dans le Gers (-2,2 points), le Tarn-et-Garonne (-1,8 point) et le Lot (-1,6 point). Suite à ces évolutions et à la progression de l'accès à la formation dans les autres régions, cinq départements de la région se situent désormais en-dessous ou au niveau de la moyenne de France métropolitaine. En 2017, tous les départements de la région enregistraient un taux d'accès à la formation supérieur à la moyenne métropolitaine.



Figure 8 – Taux d'accès à la formation par département en 2021 (hors CPF autonome)

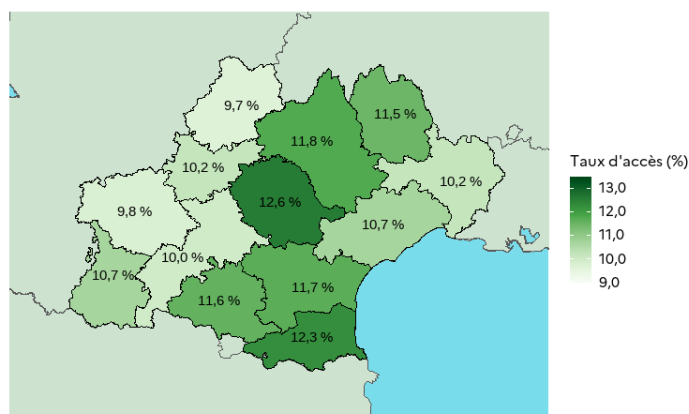
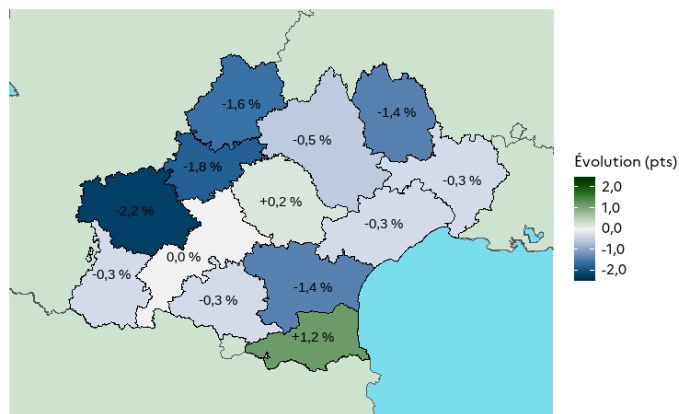


Figure 9 – Évolution du taux d'accès à la formation par département entre 2017 et 2021 (hors CPF autonome)



Lecture : Le taux d'accès à la formation à 12 mois des demandeurs d'emploi est de 10,0 % en Haute-Garonne en 2021. Il n'a pas évolué entre 2017 et 2021 (hors CPF autonome).

Champ : Ensemble des demandeurs d'emploi inscrits en 2017 et 2021 en Occitanie.

Source : Dispositif ForCE, Dares. Traitements Drets Occitanie.

Le dispositif ForCE

Le dispositif ForCE (pour FORMation, Chômage, Emploi) apparie quatre bases statistiques : les données MMO (Mouvements de main-d'œuvre), Brest (Base des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle), FH (Fichier historique des épisodes de demandes d'emploi des inscrits à Pôle Emploi) et I-Milo (suivi des jeunes en mission locale). Il permet de reconstituer les trajectoires professionnelles des personnes ayant eu un contact avec le service public de l'emploi ou ayant suivi une formation professionnelle prise en charge totalement ou partiellement par les pouvoirs publics.

Avec ce dispositif, il est possible de calculer un taux d'accès à la formation des demandeurs d'emploi, défini comme la probabilité d'entrer en formation à certaines échéances déterminées suite à l'inscription sur les listes de Pôle emploi. L'analyse s'intéresse ici au

taux d'accès à la formation dans les 12 mois suivant l'inscription sur les listes. Ce choix permet notamment d'éviter de capter des variations artificielles d'un mois sur l'autre liées au calendrier des entrées en formation, ces dernières étant plus fréquentes notamment au début de l'année scolaire.

Le nombre de demandeurs d'emploi retenu pour le calcul des taux correspond en réalité aux périodes de chômage. Un demandeur d'emploi peut ainsi être compté plusieurs fois si celui-ci a connu plusieurs épisodes de chômage espacés d'au moins 30 jours. Le terme « demandeur d'emploi » est utilisé dans l'étude par souci de simplification mais correspond donc à un léger abus de langage. Ces périodes sont regroupées par cohortes trimestrielles et annuelles définies selon la date d'entrée au chômage.

Mathieu Ferrer, Alan Manchon

Directeur de publication : Julien Tognola

Réalisation : DREETS Occitanie (Service études statistiques évaluation)

DREETS Occitanie : 5, esplanade Compans-Caffarelli - BP 98016 - 31080 Toulouse cedex 6

